

guerre froide, en sol européen, lui valent la considération de ses partenaires au sein de l'OTAN. Toutefois, cette image positive est entachée par le rapatriement unilatéral des troupes canadiennes stationnées en Allemagne. Le contexte de l'époque (tendance à la baisse généralisée des budgets alloués à la défense et transformation de l'environnement géostratégique en Europe), l'implication des troupes canadiennes en ex-Yougoslavie par le biais de l'IFOR, puis du SFOR, la poursuite des efforts canadiens et la volonté de s'impliquer de façon active au sein des structures de l'OTAN, représentent néanmoins des facteurs qui contribuent à minimiser les impacts du retrait militaire canadien en Europe.

## **L'UEO**

Créée pour favoriser l'émergence d'une identité européenne de sécurité et de défense (IESD), l'UEO est toutefois handicapée par son inexpérience et son manque de moyens. Destinée à la gestion de crises en Europe, cette organisation politico-militaire est assujettie à ses organismes mandataires (UE et OTAN), puisque pour entreprendre toute action elle doit avoir recours aux moyens techniques et logistiques de l'OTAN et obtenir l'aval de l'UE et de l'OTAN. Ceci limite considérablement sa possibilité d'agir et la relègue à un rôle d'organisme consultatif.

Le processus de transformation de l'OTAN (décision d'enrichir son mandat de défense collective d'éléments de sécurité collective) et la volonté de l'Alliance de favoriser l'identité européenne de sécurité (IESD) au sein même de sa structure compromettent la capacité d'action de l'UEO, voire sa survie, à moyen terme, au sein d'une architecture de sécurité européenne. Le Canada, n'étant pas lié officiellement à cette organisation, se contente d'être solidaire de l'effort de consultation qui subsiste au sein de l'UEO.

## **L'UE et la commission européenne.**

L'UE doit être entrevue à travers deux perspectives : premièrement, comme une institution autonome et deuxièmement comme une organisation représentant la somme des différents intérêts de ses membres. Ceci rend les échanges avec le Canada d'autant plus laborieux. Effectivement, les échanges ne sont pas seulement entrevus dans une perspective bilatérale (UE-Canada), mais doivent également être compris par le biais des relations que le Canada noue avec chacun des pays membres de l'UE. Ainsi, non seulement le Canada doit transiger et s'entendre avec l'UE, mais il doit